

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Environnement Forêt
et Sécurité Routière

Unité Biodiversité
Développement Durable et
Nature

Horaires d'ouverture au
public : 9h-12h 14h-17h

Accueil du public situé :
19, avenue de Grande-
Bretagne

Dossier suivi par :
Ghislaine Escoubeyrou

☎ : 04.68.51.95.35.
☎ : 04.68.51.95.95
✉ : ghislaine.escoubeyrou
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 20 juillet 2011

ARRETE PREFECTORAL n° 2011 201-0016
portant approbation du document d'objectifs
(DOCOB) commun aux deux sites natura 2000
FR 9101464 « Château de Salses » et
FR 9102010 « Chiroptères des Pyrénées-
Orientales »

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la directive n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L 414-1 à 7 et R 414-1 à 24 relatifs à la gestion des sites natura 2000 ;

VU la décision de la commission européenne en date du 10 janvier 2011 arrêtant la liste modifiée des sites d'importance communautaire de la région biogéographique « méditerranéenne » dans laquelle figurent les sites FR 9101464 « Château de Salses » et FR 9102010 « Chiroptères des Pyrénées-Orientales » ;

VU l'arrêté ministériel en date du 26 décembre 2008 portant désignation du site natura 2000 FR 9101464 « Château de Salses » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011032-0010 du 01/02/2011 modifiant et complétant la composition du comité de pilotage des sites natura 2000 FR 9101464 et FR 9102010 ;

VU le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 19 avril 2011 validant le document d'objectifs (docob) commun aux deux sites FR 9101464 et FR 9102010 » ;

../..

Considérant que ledit docob devrait permettre d'atteindre les objectifs qui ont présidé à la création des sites natura 2000 sus-mentionnés ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

A R R E T E

Article 1er : Le document d'objectifs commun aux deux sites natura 2000 FR 9101464 « Château de Salses » et FR 9102010 « Chiroptères des Pyrénées-Orientales » annexé au présent arrêté sous forme de CD-Rom, est approuvé.

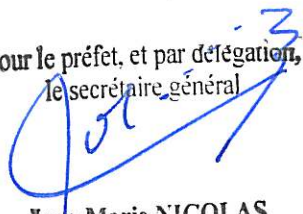
Article 2 : Le document d'objectifs commun aux deux sites natura 2000 FR 9101464 « Château de Salses » et FR 9102010 « Chiroptères des Pyrénées-Orientales » est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes suivantes : Fuilla, Montalba-le-Château, Nyer, Prats-de-Sournia, Ria-Sirach, Rodes, Tréviach, Salses-le-Château ; ainsi qu'à la Préfecture des Pyrénées-Orientales ; à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales ; à la Direction Régionale de l' Environnement, de l' Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon.

Article 3 : En fonction des résultats de son évaluation périodique, le document d'objectifs pourra faire l'objet de modification après validation par le comité de pilotage du site.

Article 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon, M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à chacun des membres du comité de pilotage.

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,

Pour le préfet, et par délégation,
le secrétaire général


Jean-Marie NICOLAS